

L'extrême vigilance belge en matière d'adoption internationale

Comme partout, les adoptions internationales se font plus rares en Belgique.

Tout a changé en 2005. Jusque-là, en Belgique et en matière d'adoption, tous les candidats pouvaient passer par des filières libres pour concrétiser l'accueil d'un enfant. Depuis lors, chaque communauté du pays a été chargée de mettre en place une autorité centrale capable d'encadrer l'ensemble des dossiers. En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la Direction de l'adoption de l'Autorité centrale communautaire (ACC) qui, derrière son nom très administratif, assure le suivi de toutes les demandes. C'est par chez elle que chaque année des centaines d'adultes souhaitant adopter doivent suivre des préparations, des cycles de sensibilisation, et, entre autres, des tests sociaux et psychologiques.

Eviter les abus

Notons d'emblée qu'en matière de suivi et de gestion des adoptions internationales, la Belgique est un pays extrêmement vigilant, jugé fiable et reconnu comme l'un des meilleurs de la classe mondiale par l'Unicef en tête.

“S'il y a des règles très strictes en matière d'adoption nous expliquent Didier Dehou, directeur de l'ACC, et Béatrice Bertrand, juriste, c'est parce qu'il y a eu des situations très problématiques: des trafics, des malversations, des adoptions forcées et de nombreux échecs. C'est pour répondre à de telles situations que la Belgique a ratifié la convention de La Haye sur la protection des enfants de 1993, et a même maximisé ses prescrits.”

Depuis lors, il est vrai, la Belgique se distingue par sa vigilance. Nous sommes ainsi un des seuls pays à rendre le cycle de préparation pour les candidats à l'adoption obligatoire.

“D'où vient l'enfant?”

Mais c'est aussi au sein des autres pays que la vigilance s'exerce: les critères examinés avant de conclure une

collaboration avec un pays sont très stricts.

“Nous étudions la législation locale, explique Didier Dehou, la fiabilité des procédures, mais aussi les besoins réels. Jamais nous n'allons chercher un enfant parce que des adultes souhaitent adopter. Nous chercherons une famille d'accueil parce qu'il existe un réel besoin d'aider un enfant.”

“La question très concrète que nous nous posons à chaque fois, précise Béatrice Bertrand, est celle de savoir comment un enfant arrive dans le circuit de l'adoption. N'est-ce jamais via des trafics illégaux?”

Avec chaque pays, la Belgique va donc quantifier une collaboration et fixer un nombre maximum de dossiers qu'elle pourra traiter. Même si cela est très rare, notre pays peut décider aussi de cesser toute collaboration avec certains pays. Le Népal est cependant l'unique exemple depuis de longues années confirme Didier Dehou (voir ci-contre).

S'enrichir est impossible

Tous les pays n'ont pas les mêmes exigences que la Belgique, mais cela nous permet de garder de nombreux partenariats, se félicite le directeur de l'ACC. Si les adoptions internationales sont en effet en chute libre au niveau mondial, la Belgique garde une grande respectabilité aux yeux des pays étrangers soucieux de connaître l'avenir réservé à leurs enfants.

“Entre un modèle nord-américain où certains organismes d'adoption sont de véritables agences commerciales, et d'autres œuvres d'adoption gérées par des bénévoles très généreux, mais loin d'être professionnels, la Belgique a choisi de centraliser son système en le rendant fiable et rigoureux. En outre, les organismes d'adoption qui travaillent avec nous dans de nombreux pays sont très surveillés et demeurent sans buts lucratifs.”

Ces paroles, bien sûr, sont celles des autorités belges, mais elles se confirment également au travers des enquêtes de satisfaction auprès des candidats.

L'abandon des adoptions internationales

Un constat s'impose cependant, les

adoptions internationales se raréfient au fil des années. Outre des éléments conjoncturels, l'amélioration des conditions de vie dans de nombreux pays d'origine tels que les pays émergents en Asie expliquent ces données. En 2004, 57% des adoptions en Belgique provenaient de l'Asie, cette proportion n'était plus que de 20% en 2013.

En 2013 toujours, on ne comptait en Fédération Wallonie-Bruxelles que 143 enfants confiés en adoption, ce chiffre n'avait jamais été aussi bas. Les pays d'origine les plus importants étaient alors l'Afrique du Sud, le Maroc, le Congo et la Thaïlande, précise le dernier rapport d'activités de l'ACC.

Bosco d'Otreppe